Image not found or type unknown

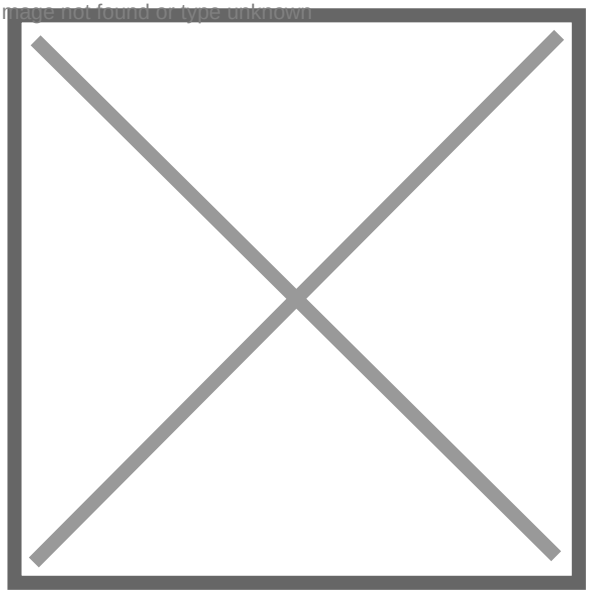

Congés payés et alternance

Par **fabifab**, le **30/04/2013** à **10:44**

Bonjour à toutes et tous,

Je viens pas ce mail vous poser une question concernant mon fils qui est en alternance depuis le 10 décembre 2012. La société pour laquelle il travaille risque de fermer cet été durant 1 mois. Mon fils n'aura cumulé que 16 à 18 jours de congés. Devra t'il prendre du congé sans solde pour les jours manquants? De plus, pour le reste de l'année, il n'aura plus un seul jour de congé, cela est il possible?

Dans l'attente de vous lire, merci par avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés